



COMMUNE DE SILLANS

République Française

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 2026 mercredi 8 juillet 19h45

1. INFORMATIONS GENERALES

Rubrique	Valeur
Commune	Sillans
Date de la séance	Lundi 08/07/2026
Heure d'ouverture	19h45
Heure de clôture	22h30
Lieu	Salle du Conseil municipal – Mairie de Sillans
Présidée par	Mme Corinne GROLLIER, Maire
Secrétaire de séance	JACQUIER-LAFORGE Valentin
Type de séance	☒ Ordinaire ☐ Extraordinaire
Convocation envoyée le	02/07/2026 (délai légal de 5 jours francs respecté – art. L.2121-11 CGCT)
PV précédent à approuver	Séance du 08/07/2026

2. PRESENCE DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Code Général des Collectivités Territoriales CGCT ([lien](#))

Nom – Prénom	Qualité	P	ANE	AE	Pouvoir donné à
GROLLIER Corinne	Maire Présidente de séance	☒	☐	☐	
BOUVIER Christian	1er Adjoint	☐	☐	☒	Corinne GROLLIER
CICCUTTINI Céline	2e Adjointe	☒	☐	☐	
GROLLIER Franck	3e Adjoint	☒	☐	☐	

LECOMTE Carole	4e Adjointe	☒	☐	☐	
ALVES-RIBEIRO Thibault	5e Adjoint	☒	☐	☐	
BASSI Anne-Marie	Conseillère	☒	☐	☐	
LANDRISCINA Sylvie	Conseillère	☒	☐	☐	
RUTIGLIANO Daniel	Conseiller	☒	☐	☐	
DUCANDAS-BLANCHARD Delphine	Conseillère	☒	☐	☐	
TORELLI Florent	Conseiller	☐	☐	☒	Céline CICCUTTINI
FRANCE Virginie	Conseillère	☒	☐	☐	
GANDREY Anna	Conseillère	☒	☐	☐	
JACQUIER-LAFORGE Marc	Conseiller	☐	☐	☒	Franck GROLLIER
JACQUIER-LAFORGE Valentin	Conseiller	☒	☐	☐	
RONSEAUX Sébastien	Conseiller	☒	☐	☐	
MARTIN Véronique	Conseillère	☐	☐	☒	Chrystel REICHLING
REICHLING Chrystel	Conseillère	☒	☐	☐	
STCHERBAKOFF Michaël	Conseiller	☐	☐	☒	
TOTAUX		14	0	5	4 pouvoirs

P = Présent | ANE = Absent Non Excusé | AE = Absent Excusé

Quorum

Membres en exercice	19
Quorum requis (majorité absolue)	10
Membres présents + pouvoirs	14 présents + 4 pouvoirs)
Quorum atteint ?	X Oui ☐ Non

3. OUVERTURE DE SEANCE

Le quorum étant atteint, Mme Corinne GROLLIER, Maire, déclare la séance ouverte à 19h45.

4. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article [L.2121-15](#) du CGCT, le Conseil municipal procède à la désignation du secrétaire de séance.

M. Valentin JACQUIER-LAFORGE secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le procès-verbal de la séance du 15/06/2026 est soumis à l'approbation du Conseil. Il est approuvé sans observation.

2 POINTS A L'ORDRE DU JOUR

Point n°1 – Présentation de TE38 (Territoire Energie) par M. Jérémie GIONO, conseiller en énergie partagé :

M. Jérémie GIONO, prend la parole afin d'expliquer au Conseil Municipal le travail fait par TE38 sur la perte en énergie des bâtiments communaux, il préconise quelques travaux à faire afin de faire des économies d'énergie – Voir annexe en pièce jointe.

Point n°2 – Présentation de la fondation Frédéric GAILLANNE qui fournit des chiens guides à des enfants malvoyants par Tao COVAIN :

Tout d'abord Mme le maire propose au conseil municipal de nommer le village de Sillans : Ville ambadrice en faveur des personnes en situation de handicap, le choix est laissé à Tao COVAIN.

Tao est venu partager son parcours personnel afin de sensibiliser les élus au handicap visuel ainsi qu'au rôle des chiens guides. Il a expliqué préférer employer le terme « situation de handicap » plutôt que « personne handicapée », afin de rappeler que le handicap dépend avant tout du contexte et que chacun peut, à un moment de sa vie, se retrouver en situation de handicap ; la personne doit toujours être considérée avant son handicap.

Il a retracé les différentes étapes de formation et d'attribution d'un chien guide, depuis les stages de découverte jusqu'à la remise du chien, et a expliqué le travail quotidien réalisé avec sa chienne Ulia, rappelant qu'un chien portant son harnais est en service et ne doit ni être caressé ni distrait. Il a souligné que le chien guide ne lui apporte pas seulement une aide dans ses déplacements, mais favorise aussi les échanges avec les autres et son autonomie au quotidien.

Actuellement élève en classe de première, Tao souhaite poursuivre ses études à l'Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie pour Déficients Visuels (IFMK DV) de Villeurbanne afin de devenir kinésithérapeute. Un partenariat avec la commune est envisagé afin qu'il puisse devenir ambassadeur de l'accessibilité et participer ponctuellement aux réflexions municipales sur les questions de sécurité et d'accessibilité.

Au cours des échanges, Tao a signalé que certaines haies, notamment rue Ambroise-Carrier, sont insuffisamment taillées et représentent un danger pour les personnes déficientes visuelles ; cette remarque a été prise en compte afin qu'une intervention de la voirie soit programmée.

Première chose à faire afin d'aider les personnes malvoyantes sur le village :

- **Tailler les haies** qui débordent sur les trottoirs
- **Réparer les trottoirs abîmés** : nids-de-poule, pavés descellés, racines d'arbres qui soulèvent le bitume
- **Bandes d'éveil à la vigilance (podotactiles)** etc.....

Questions diverses :

- **Place de parking Rue Ambroise Carrier**

Sont en attente de Marquage prévue par M. Michaël STCHERBAKOFF et Mme Véronique MARTIN.

- **Demande de M. Sébastien RONSEAU :**

De mettre l'ordre du jour l'ouverture de certaines commissions municipales aux habitants bénévoles.

Corinne GROLLIER : Bien que cette demande n'ait pas été inscrite à l'ordre du jour, Virginie FRANCE sollicite la parole afin d'apporter des explications à Mme ANQUEZ, en réponse à la demande qu'elle a formulée sur internet. Ses interrogations font écho au questionnement de Mme Véronique MARTIN, partagé par mail.

Quatre dossiers de candidature ont été demandés à l'accueil de la mairie ; à ce jour, une seule candidature a été déposée, les candidatures restent ouvertes jusqu'au **17 juillet**.

Chaque dossier comprend un règlement de fonctionnement, une charte éthique, des fiches de poste par commission ainsi qu'une fiche d'inscription.

Les habitants retenus participeront aux commissions pour une durée d'un an renouvelable.

En cas de candidatures plus nombreuses que les places disponibles, les critères de sélection seront la motivation des candidats et la complémentarité des compétences ; si des places restent vacantes, les responsables de commission pourront réétudier ensemble la limite du nombre de commission par habitant.

Les candidats seront reçus en entretien par le responsable de la commission concernée, qui effectuera le choix final. Cette ouverture constitue une phase expérimentale qui sera évaluée l'année prochaine ; d'autres formes de participation citoyenne sont d'ores et déjà envisagées, notamment l'organisation de réunions de quartier et la création d'une commission extra-municipale consacrée au projet de rénovation de la cure.

Virginie France : est revenue sur le message publié par Béatrice ANQUEZ sur Facebook, précisant que celui-ci n'avait pas été supprimé et que son contenu faisait écho au courriel de Véronique MARTIN. Une réponse lui a été lue au cours de ce conseil afin de favoriser l'échange direct, la réponse étant également trop longue pour être publiée en ligne.

« Madame Anquez,

Tout d'abord, nous tenons à vous remercier pour votre intérêt et pour votre volonté de vous investir à Sillans. C'est justement pour des habitants motivés comme vous que nous avons décidé d'ouvrir nos commissions municipales aux citoyens.

Pour répondre à votre première remarque, je pense que vous comprendrez facilement notre besoin de poser un cadre à cette initiative. Notre but, étant simplement de garantir que chacun ait une vraie place et un temps de parole de qualité au sein des commissions, tout en gardant des groupes de travail à taille humaine pour avancer efficacement.

Ce cadrage a été réfléchi et travaillé par l'ensemble des responsables des commissions dans un contexte, qu'il faut rappeler, où nous prenons encore nous-mêmes nos marques au sein de ces groupes de travail. Nous souhaitons rappeler qu'il s'agit de la première fois qu'un tel dispositif est mis en place à la mairie de Sillans et comme dit l'adage qui va piano va sano. En revanche, l'essentiel est de se lancer et d'expérimenter. C'est pourquoi nous avons souhaité lancer cette initiative dès la rentrée afin d'évaluer un premier dispositif cette année.

Concernant la sélection, c'est vrai, il y aura des choix à faire, comme pour tout appel à candidature. Le critère principal, ce sera la motivation. Nous nous doutons bien que chaque candidat sera motivé et viendra avec ses arguments ou ses projets pour la commune. C'est pourquoi, pour trancher, nous essaierons aussi de trouver un équilibre dans les profils et les compétences au sein des groupes de travail et en fonction des besoins de chaque commission.

Nous espérons que cette première édition sera un succès. Une fois que nous en aurons fait le bilan et en fonction de la réponse des sillannais à cette première ouverture, nous pourrons tout à fait envisager d'intégrer progressivement de nouveaux habitants.

Par ailleurs, ce dispositif n'est qu'une première étape dans notre démarche. Le conseil municipal étudiera, en parallèle, d'autres leviers de participation citoyenne et de consultation. Nous aimerions développer tout cela progressivement dans les mois à venir. Nous pourrions ainsi proposer des réunions publiques, des réunions de quartier, ou encore une commission extra-municipale qui serait spécifiquement dédiée au projet de rénovation de la cure.

Merci encore, Madame, pour votre démarche et pour votre engagement pour notre commune. »

Madame Anquez remercie Virginie pour sa réponse mais regrette que les habitants soient limités à une seule commission, et demande si, en cas de manque de candidats, il sera possible d'en intégrer une seconde.

Virginie France : répond que le dispositif sera adapté au fur et à mesure des besoins et en fonction de la mobilisation des Sillannais à cette première édition. Les responsables de commission pourront réétudier ensemble la limite du nombre de commission par habitant dans ce cas précis. La durée d'engagement d'un an permettra aussi de réévaluer les situations en 2027.

Mme Anquez demande alors si les habitants devront repostuler au terme de cette année ?

Virginie France : répond que cette question reste ouverte pour le moment. Cela dépendra une fois de plus de la mobilisation des Sillannais et de la demande. La rotation des bénévoles au sein des commissions peut permettre à un plus grand nombre de s'investir. D'un autre côté, la stabilité apportée par des bénévoles qui restent sur le long terme peut également être considérée comme un intérêt.

Mme Anquez s'interroge ensuite sur les critères de sélection lorsque plusieurs candidats présentent des profils équivalents ; Virginie précise que le choix appartiendra au responsable de la commission, comme lors d'un recrutement, en tenant compte des profils des candidats.

Mme Anquez demande qui procédera aux recrutements ; Virginie confirme qu'il s'agira des responsables de commissions. Mme Anquez demande enfin si le nombre de commissions ouvertes aux habitants pourra évoluer ; Virginie répond que ce n'est ni prévu, ni possible ; les commissions restantes étant réservées exclusivement aux élus (finances, subventions par exemple) ou traitant de sujets sensibles (cimetière, urbanisme). L'école et le CCAS sont également des commissions particulières qui ne dépendent pas uniquement de la mairie.

Sur le fonctionnement du conseil, Corinne demande à Sébastien que toute demande de modification ou d'ajout de point à l'ordre du jour soit formulée suffisamment en amont, les dates étant connues à l'avance.

Sébastien RONSEAU : Indique regretter de ne pas avoir été consulté lors de la préparation du dossier relatif aux commissions municipales, tout en félicitant Virginie, ce projet allant dans le sens de ses propres idées. Virginie répond qu'elle a rédigé ce dossier au plus vite et qu'elle l'a partagé à l'ensemble des conseillers 15 jours avant le conseil dont 1 semaine avant distribution aux habitants afin de recueillir les avis.

Céline CICCUTTINI : Rappelle que l'organisation des commissions ainsi que le choix du nombre de membres ont été décidés uniquement par les adjoints, sans consultation préalable des conseillers municipaux, ce choix étant justifié par le fait que les adjoints sont responsables de l'animation de leurs commissions et doivent pouvoir déterminer le nombre de participants qu'ils estiment pouvoir encadrer efficacement, et non dans le but de dissimuler des informations.

Sébastien RONSEAU : Précise partager pleinement le principe d'ouvrir les commissions aux habitants, tout en regrettant la méthode employée.

- **Information le feu d'artifice :**

Le feu d'artifice ainsi que le bal prévu le 10 juillet ont été annulé en raison du risque fort d'incendie (avis envoyé de la préfecture). Les communes concernées se rapprocheront afin de coordonner de nouvelles dates.

Les manifestations prévues à Saint-Étienne et à Izeaux ont également été annulées. Le ball-trap est en revanche maintenu : l'ACCA assurera la sécurisation du site grâce à des réserves d'eau, des bacs et la présence de deux pompiers membres de l'association, et il sera interdit de fumer sur le site, sauf dans un espace spécialement aménagé.

- **Fermetures estivales :**

Les horaires d'été restent inchangés, avec la fermeture des services les après-midis.

Les fermetures exceptionnelles seront les suivantes :

La Poste, du 10 au 21 août inclus ; le secrétariat de mairie, du 24 au 28 août inclus ; le service périscolaire reprendra les inscriptions à compter du 24 août.

- **Information sur les PV :**

Madame le Maire indique qu'il n'y a pas d'obligation légale de retranscrire dans le procès-verbal les questions et réponses du public exprimées en fin de séance.

En raison des contestations répétées de l'opposition concernant des propos mal retranscrits, il est décidé de ne plus consigner ces échanges avec le public dans le PV.

Sébastien RONSEAUX : Regrette cette décision, estimant qu'elle pénalisera les citoyens.

Corinne GROLLIER : Répond que cette décision est la conséquence des remarques répétées qui lui sont adressées concernant la rédaction des procès-verbaux.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au 14 septembre 2026 à 19h45.

Fin de la séance à 22h30